

L'équipe d'animation :

Me Edwige VOICHOT, Directrice,
Me Coralie PAEA, Animatrice

Horaires d'ouverture et responsabilité :

A l'accueil de jeunes

En période scolaire

En période de vacances scolaires

[Voir le programme](#)

A la fermeture du centre, votre enfant n'est plus sous la responsabilité de la Ville. Si votre enfant doit être accompagné pour quitter le centre, l'accompagnateur doit être présent à la fermeture du centre.

Modalités d'inscription :

L'inscription est prise en compte dès réception du paiement de la cotisation et du dossier administratif complet :

- **Fiche de renseignements**
- **Assurance scolaire/extrascolaire ou de responsabilité civile**
- **Fiche sanitaire**
- **Photo d'identité**
- **Règlement intérieur signé.**
- **Dernier Avis d'imposition et attestation de paiement CAF et Quotient familiale CAF**

Documents qui peuvent être demandés lors des inscriptions pour des séjours ou certaines activités :

Carte vitale, autorisation de sortie du territoire, carte d'identité, savoir-nager, attestation de non contre pratique d'une activité sportive....

Pour des raisons de sécurité et de bien-être, aucun nouvel inscrit ne pourra partir sur un séjour sans avoir fait au préalable plusieurs activités sur la structure.

La tarification :

Des tarifs modulés sont établis pour les activités et les séjours. Ils seront calculés en fonction du revenu fiscale de référence et sur présentation de l'attestation de paiement CAF (tarifs revus chaque année).

Pour connaître votre tarif, vous pouvez vous présenter au bureau du Centre Ados munis de votre avis d'imposition et de votre relevé d'allocations familiales. En cas de non présentation des revenus, le tarif maximum sera appliqué.

Le Centre Aventure Ados est partenaire de la carte avantage jeune, une réduction de 5 € est possible à l'adhésion.

Le cumul des deux réductions ne peut s'effectuer.

Un supplément est demandé aux familles, pour les sorties exceptionnelles. **L'inscription à une sortie ou à un camp est validée après réception du paiement et de l'autorisation parentale. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir respecter le délai d'inscription.**

Aucun remboursement ne sera effectué si le jeune inscrit n'a pas prévenu de son absence 1 jour avant l'activité.

Lors des sorties, en cas de retard, nous attendrons 10 minutes après l'heure prévue du départ à l'issue, le groupe partira et aucun remboursement n'aura lieu.

- Paiement en deux fois possible :

En cas de difficulté, une facilité de paiement peut être envisagée uniquement sur les séjours. (Par chèques : établis lors de l'inscription)

- Réduction suite au forfait chantier :

Formule : 10 heures effectuées = 30,00 € de réduction / 20 heures effectuées = 60,00 € de réduction / 30 heures effectuées = 90,00 € de réduction

Modification du programme :

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme :

- Si les conditions météorologiques ne sont pas propices au bon déroulement de l'activité
- Pour un nombre insuffisant d'inscrits.

Concernant l'annulation d'une sortie, un avoir correspondant à la somme engagée sera transféré sur une prochaine sortie.

Informations relatives à votre enfant :

Pour un meilleur accueil de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir nous informer des difficultés de votre enfant tant au niveau social (enfant suivi par un éducateur...) que médical (allergie, asthme...). Toute information restera confidentielle.

Le comportement

À destination de l'adolescent

Vos devoirs

Les relations :

- Dire « *Bonjour* », en arrivant au centre et « *Au revoir* », en repartant.
- « *Merci* » et « *S'il vous plaît* », quand la situation le nécessite.
- Pas de langage grossier.
- Respecter les autres jeunes, animateurs et intervenants
- Mesurer l'intensité de sa voix : parler au lieu de crier, pour communiquer.
- Aucune forme de moquerie n'est tolérée.
- Éteindre son portable en activité.
- Être à l'heure
- Prévenir de son absence

L'hygiène :

- Nettoyer la salle d'activité après chaque goûter.
- Se laver les mains avant de manger et après avoir été aux toilettes.

Les locaux et matériels :

- Ne pas oublier de tirer la chasse d'eau après chaque utilisation.
- Prendre soin du matériel mis à votre disposition.
- Fermer les portes derrière soi.
- Éteindre les lumières.
- Ne pas courir dans les escaliers.
- Pas de vélo dans la cour, le vélo est uniquement un moyen de locomotion pour venir au centre.
- Vérifier le matériel après chaque utilisation afin que tous les éléments du jeu soient bien rangés.
- Toute dégradation entraîne une réparation du groupe, matérielle ou financière.

Les interdits :

- Toutes formes de violence physique ou morale.
- Les propos racistes, dégradants, humiliants
- L'alcool, le tabac, les vaporettes et toutes substances illicites.
- Le vol.
- Le port d'armes blanches (couteau, cutter) ou à feu, allumettes et briquets

Vos droits

Un jeune peut venir avec des affaires personnelles (MP3, téléphone portable, etc.) mais nous ne l'encourageons pas à le faire et déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les jeunes partent seuls du centre après la fermeture sauf si les parents nous précisent qu'ils souhaitent récupérer leur enfant, auquel cas l'accompagnateur devra être présent au moment du départ.

De donner votre avis sur le choix des activités.

Vous avez le choix de venir pour la journée ou la demi-journée, en fonction des activités proposées.

Vous avez le droit de vous exprimer, lors des « *réunions-bilans* ».

Les jeunes ont la possibilité de rester au centre ados pour prendre leur repas du midi (fournis par les parents)

Les sanctions

3 étapes face à un comportement inacceptable :

- Le dialogue avec le jeune + un avertissement oral ou écrit
- Au bout de 3 avertissements, nous annulons la participation du jeune à une activité et **aucun remboursement ne sera effectué. L'équipe d'animation préviendra les parents pour envisager un rendez-vous afin de trouver une solution.**
- Si le jeune persiste, un rapport sera rédigé par le Direction de la structure pour envisager une exclusion temporaire ou définitive du centre. Cette décision sera prise en concertation avec les responsables du Service Enfance, Petite Enfance

Un règlement spécifique pour chaque séjour peut être établi, il devra être signé par le responsable légal et le jeune.

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :